



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 01.11.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5470	5472
AI	0,2	120	128
AR	0,6	600	436
BE	12,0	8227	8225
BL	3,4	2269	2294
BS	2,3	1788	1551
FR	3,8	2552	2566
GE	5,8	3947	3992
GL	0,5	281	322
GR	2,3	1566	1578
JU	0,9	538	581
LU	4,8	3265	3283
NE	2,0	1376	1387
NW	0,5	353	343
OW	0,4	275	300
SG	5,9	4034	4057
SH	1,0	704	655
SO	3,2	2202	2188
SZ	1,9	1249	1279
TG	3,3	2268	2231
TI	4,0	3055	2767
UR	0,4	255	290
VD	9,4	6375	6424
VS	4,0	2455	2748
ZG	1,5	991	1015
ZH	17,9	12 147	12 248
	100,00	68 362	68 362

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.